

N° MDFSE : 202201102

ATELIER CHANTIER D'INSERTION

« MOBILITE SOLIDAIRE »



BILAN QUALITATIF

2023



Cofinancé
par l'Union
européenne

N° MDFSE : 202201102

BILAN QUALITATIF 2023

ACI « Mobilité Solidaire »

Le chantier « Mobilité solidaire » a ouvert ses portes en Octobre 2021.

9 salariés en insertion bénéficient d'un contrat de travail sur 20 heures semaine et d'un accompagnement socioprofessionnel.

➤ **Salariés permanents**

Une directrice, une coordinatrice, une accompagnatrice socioprofessionnelle, un encadrant technique d'insertion « gestionnaire de planning ».

🌀 Nos missions :

➤ **Publics accueillis**

- Demandeurs d'emplois de plus d'un an ;
- Bénéficiaires du RSA ;
- Travailleurs handicapés ;
- Personnes prises en charge au titre de l'aide sociale ;
- Personnes ayant achevées une période d'incarcération ou de désintoxication ;
- Personnes relevant de la protection judiciaire à la jeunesse ;
- Jeunes inscrits dans le PACEA, NEETS

➤ **Objectifs :**

- Accueillir les personnes les plus en difficultés
- Accompagner les salariés dans un parcours d'insertion
- Evaluer les compétences professionnelles
- Former les salariés
- Préparer le salarié à l'intégration au monde du travail ordinaire ou à l'entrée en formation

➤ **Activités**

Les salariés en insertion ont pour mission principale la conduite et le transport de personnes, ainsi l'emploi des salariés en CDDI sur ce dispositif consiste à :

- réaliser des prestations de transports de personnes au moyen d'un véhicule léger (d'une capacité de moins de 9 personnes) selon la réglementation du code de la route, les règles de sécurité des personnes et les impératifs de délai et de qualité.



Cofinancé
par l'Union
européenne

N° MDFSE : 202201102

Les financements :

• La convention Etat

Notre annexe à la convention ayant été modifié 3 fois dans l'année, le nombre d'ETP conventionnés final est de 29.49 sur nos ACI dont 5.24 ETP pour l'ACI Transport Solidaire. Plusieurs annonces notamment en début d'année sur la diminution du nombre d'ETP de 5 à 10% nous ont conduit à la non reconduction de contrat ; puis l'annonce du maintien à devoir rattraper les ETP réduits en début d'année.

Nous avons réalisé 5.1 ETP en 2023 soit 97.32% de réalisation sur cet ACI.

Notre objectif en 2024 est de maintenir nos ETP à 5.24.

Nous avons mis en place la possibilité à chacun (selon l'assiduité et le bon vouloir) de faire plus d'heures. Ainsi, nous pallions aux absences justifiées ou non (avertissement dans ce cas).

• La convention Département

Pour l'année 2023, les ACI de l'APFE sont conventionnés sur la base de 22 places de bénéficiaire RSA en file active.

Pour 2023, la moyenne réelle de la file active des bénéficiaires RSA accueillis sur les ACI de l'APFE est de 30.21 dont 1.25 ayant une reconnaissance travailleur handicapé.

Pour l'année 2024, les ACI de l'APFE sont conventionnés sur la base de 24 places de bénéficiaires RSA en file active pour un conventionnement à hauteur de 97 920€. Nous pouvons constater une augmentation de la convention départementale suite à l'augmentation du nombre de place financée. Cependant cette augmentation n'a pas pris proportionnellement le financement par rapport à l'augmentation du nombre de salariés en CDDI passant de 32 (2016/2020) à 53 en 2023 avec un financement de 72000€ en 2016 diminuant en 2018/2019 à 67 500€ et en 2023 à 89760€ pour 53 CDDI bien que l'APFE est toujours maintenu son nombre proportionnel de BRSA accueilli sur ces SIAE.

• Le FSE +

L'ensemble des ACI de l'APFE peuvent bénéficier d'un financement FSE+ Emploi Inclusion Jeunesse Compétences : Accompagnement dans l'emploi au sein des ACI pour le financement des postes des encadrants techniques d'insertion et d'accompagnatrices socioprofessionnelles, selon une forfaitisation en fonction du nombre d'ETP et du nombre d'ACI.

En prévisionnel, on constate une baisse de la convention FSE passant de 46 500 € pour 3 ACI portés en 2021 à 44 000 € pour 5 ACI dès 2022.

• Le TUS

L'ACI TS a été conventionné pour 2023-2024 afin d'effectuer du Transport d'Utilité Sociale, 25 transports par mois pour une subvention de 25 000€ soit 12 500 € pour 2023 Le TUS est un service de transport s'adressant à toute personne répondant à des critères d'éligibilité spécifiques, ayant un





Cofinancé
par l'Union
européenne

N° MDFSE : 202201102

besoin d'accompagnement pour se déplacer, déplacement ne pouvant être réalisé par les moyens de déplacement de droit commun (transports en commun seuls, taxis, etc.).

- **Le CESER**

En 2023, l'APFE a participé aux prix des dynamiques et solidarités rurales dont nous avons été lauréats, et récompensé par EDF à hauteur d'un prix de 5 000€ pour notre projet ACI Mobilité Solidaire.

- **La vente de ticket**

Au démarrage des transports solidaires, l'APFE avait fait le choix de la gratuité pour ce dernier. Le constat qui en est fait est que les bénéficiaires ne respectaient pas les conditions de prise en charge, se permettait des absences non justifiées... L'APFE a donc fait le choix au 01/01/2023 de rendre ces transports payants sur la base d'un euro par transport.

En 2023, la vente de tickets nous a permis de récolter 10 150,77€.

La diminution générale ces dernières années des subventions engendrent une fragilité financière qui impacte sur les conditions de travail et la sérénité face aux annonces de prise en charge. Alors que nos ACI affichent des résultats d'accompagnement, jugés lors du dernier copil comme plus que satisfaisants en termes de sorties positives, de qualité de parcours combinés et répondant au besoin de chacun, de durée d'accompagnement.

A ce jour, nous manquons de matériels et nous devons faire face à des difficultés financières qui risquent de remettre en question la pérennité de certains de nos ACI.

Le public accueilli :

➤ **Candidatures reçues pour l'ensemble des ACI de l'APFE**

La plateforme de l'inclusion par sa facilité d'utilisation et son ouverture aux différents acteurs de l'insertion a permis le recueil de 83 candidatures pour l'ensemble de nos chantiers. Toutes ces candidatures ont été exploitées. Nous avons constaté en 2021 de nombreux doublons de candidatures de personnes positionnées. Ces personnes étaient présentes sur 2,3 voire 4 ACI, faussant ainsi nos chiffres de candidatures. Grâce à nos échanges et une bonne communication avec nos partenaires, en 2023, nous avons réussi à faire baisser sensiblement le nombre de doublons. Cette baisse a été rendue possible par l'étude des candidatures avant positionnement sur la plateforme par le référent. Depuis 2023, la plateforme nous permet de réaiguiller au besoin la candidature de la personne si nous décidons de l'orienter sur un autre chantier.

➤ **Effectifs des salariés polyvalents**

En 2023, on compte 22 CDDI en entrées/sorties permanentes.

➤ **Âge moyen des salariés en insertion**



N° MDFSE : 202201102

Tranche d'âge	2022	2023
Moins de 25 ans	2	3
25 à 49 ans	7	12
Plus de 50 ans	4	7
TOTAL	13	22

➤ Répartition par critères d'éligibilité

Critères d'éligibilité	Nbre de salariés en 2022	Nbre de salariés en 2023
PACEA	2	/
RSA	6	17
TH	5	2
ASS	/	6
ARE	1	/
Sous-main de justice	1	/

🌸 Les formations et actions en lien avec les entreprises :

➤ Les formations collectives suivies

- CléA :

Les salariés en CDDI de la « Recyclerie Vers le Numérique » sur 2023 ont bénéficié de la formation CLEA avec une prise en charge AKTO sur le plan de formation et PIC IAE.

CLEA 188H/an

CléA est composé de 7 compétences clés chacune représentant un module :

1-Communiquer en Français :

2-Utiliser les règles de base de calcul et du raisonnement mathématique :

3-Utiliser les techniques usuelles de l'information et de la communication numérique :

4-Travailler dans le cadre de règles définies d'un travail en équipe :

5-Travailler en autonomie et réaliser un objectif individuel :

6-Apprendre à apprendre tout au long de la vie ;

7-Maîtriser les gestes et postures, et respecter les règles d'hygiène, de sécurité et environnementales élémentaires.

- **Autres formations et actions :**

- Action de prévention Atelier « Inclusion Bancaire » réalisé par l'UDAF de la Somme Mme BALEDENT intervenante sociale

- Semaine « Réussir sans Attendre » organisée en partenariat avec le Conseil Départemental « permettre à chaque allocataire du RSA de retrouver un emploi, de démarrer une formation ou un



Cofinancé par l'Union européenne

N° MDFSE : 202201102

apprentissage ou encore d'obtenir un coup de pouce utile dans son parcours » via la présentation des SIAE, des témoignages de nos salariés en poste et un entretien diagnostic

- Atelier Prévention Routière réalisé par la Préfecture 80
- Atelier « Echanges et prévention autour des violences conjugales » Mme DIOT AS gendarmerie Nationale

➤ Les formations et périodes d'immersion individuelles suivies

• Les périodes d'immersion :

Objectifs : développer son expérience et ses compétences, valider un projet professionnel.

6 périodes d'immersion ont été réalisées en 2023 :

- VKR France FEUQUIERES EN VIMEU chargement brouette au bâtiment P5 10/2023 B RSA
- SYNERGHIPIH AMIENS conducteur accompagnateur 07/2023 B RSA
- GAEC du Pont Neuf préparateur de commandes transformation du lait 06/2023
- EPISSOS EHPAD POIX D EPICARDIE agent d'entretien des locaux 06/2023 B RSA
- SARL l'Oiseau Bleu conducteur de car 03/2023 B RSA
- Ambulances Beaucampoises BEAUCAMPS LE VIEUX auxiliaire ambulancier 06/2023 B RSA

🌸 Les résultats :

Type de sorties	2022	%	2023	%
Emploi Durable	4	57.14%	1	8.33%
Emploi de transition			4	33.33%
Autres sorties positives : Formation,	2	28.57%	4	33.33%
Total Sorties positives	6	85.71%	9	74.99%
Décès				
Autre			3	24.99%
Démission, fin de période d'essai	1	14.28%		
Total des sorties	7	100%	12	100%

Nos résultats démontrent l'impact positif de notre chantier d'insertion, et des perspectives d'emploi durable, 74.99% que ce dernier offre à nos salariés en insertion. Ce chantier d'insertion accueille des salariés n'étant pas sujet au frein principal rencontré dans notre secteur qu'est la mobilité. Le travail pour nos équipes est donc concentré sur les autres freins tel que les freins sociaux et professionnels. La taille de l'équipe est également un plus dans l'accompagnement dans l'insertion, le suivi des 9 salariés est facilité, et permet un accompagnement socio professionnel plus poussé et donc un meilleur travail sur le projet professionnel des salariés.

Cela se traduit depuis le 5 octobre 2022, par l'embauche en contrat d'apprentissage d'une salariée en CDDI afin de préparer le titre professionnel d'Assistante RH dans l'optique d'être responsable





Cofinancé
par l'Union
européenne

N° MDFSE : 202201102

du planning véhicules et chauffeurs et d'organiser les tournées. Cette salariée est toujours en contrat d'apprentissage mais cette fois-ci pour valider une licence en ressources humaines.

Dans cette continuité, le 2 novembre 2022, l'APFE permet également à un autre salarié en CDDI de bénéficier d'un contrat de professionnalisation de 24 mois visant un diplôme d'assistant secrétaire.

Ce deuxième contrat permet de seconder le premier dans la gestion des plannings et de tout l'administratif. La connaissance de ces deux salariés des problématiques de l'organisation d'un planning nous a permis de bénéficier de leur expérience et ainsi d'améliorer et d'optimiser le travail de ces deux salariés de l'APFE via la création d'outils telles que les fiches de relevés d'incidence après chaque transport, permettant ainsi à tous les chauffeurs de prendre en main l'outil informatique.



Emploi Durable

- 1 sortie en CDI A2micile ABBEVILLE Assistante de vie B RSA



Sortie en emploi de transition

- 1 sortie en CDD de 6 mois Blierra SARL ABBEVILLE aide livreur B RSA
- 1 sortie en CDD 1 mois ambulance de BEAUCAMPS LE VIEUX chauffeur B RSA
- 1 sortie en intérim SIM AMIENS Easy Logistique manutentionnaire B RSA
- 1 sortie en intérim LIP AMIENS électricien du bâtiment B RSA



Autres sorties positives

- 1 sortie en formation Titre Pro Conducteur du transport en commun sur route 434 hrs POE Collective B RSA
- 2 sorties en formation TB métiers de la logistique et de la manutention VISEO BLANGY SUR BRESLE 378 hrs non B RSA
- 1 sortie en formation Titre Pro agent de propreté et d'hygiène 455 hrs Réal Conseil B RSA

L'activité technique

Les chauffeurs en CDDI assurent le transport :

- de nos salariés de la SIAE qui n'ont pas de moyen de locomotion pour se rendre sur leur lieu de travail ou de formation
- de nos jeunes stagiaires de la formation professionnelle sans moyen de locomotion pour se rendre sur leur lieu de formation ou de stage,
- des personnes suivies sur les différents dispositifs de l'APFE afin de se rendre à leur rendez-vous de suivi mensuel avec leur référent,
- de l'ensemble des personnes citées ci-dessus pour se rendre à leur visite médicale, leur rendez-vous pôle-emploi, mission locale, entretien d'embauche....
- il peut parfois transporter des colis à destination de clients « vinted » à déposer dans des points relais.



Cofinancé
par l'Union
européenne

N° MDFSE : 202201102

Les chauffeurs salariés en insertion professionnelle effectuent un trajet d'un point de départ à un point d'arrivée établi par le gestionnaire de planning. Ils sont responsables de la sécurité et de l'intégrité des personnes qu'ils transportent.

Les chauffeurs sont les représentants de l'APFE lors de ses différents trajets, leurs fonctions comprennent :

- * la supervision de la montée et de la descente sécurisée des personnes à bord du véhicule ;
- * le transport convivial des personnes dans le respect des délais imposés et dans le respect de la réglementation du code de la route et de la conduite ainsi que des réglementations liées à la sécurité routière
- * un excellent sens du contact et du relationnel ;
- * le respect des procédures à la lettre ;
- * La réquisition de signature des personnes transportées sur la feuille de route établie par le gestionnaire de planning ;
- * Une capacité à s'adapter à la conduite et au gabarit de différents véhicules de 4 places à 9 places
- * l'entretien des véhicules qui doit toujours rester en excellent état (nettoyage intérieur et extérieur, vérification des niveaux et pallier aux besoins, vérifications des surfaces vitrées et des pneumatiques...)
- * La mise à jour des documents de bord (remplissage systématique du carnet de bord du véhicule et vérification des documents obligatoires ;
- * le remplissage des documents de relevé d'incidence au cours du trajet (comportement verbal/ physique déplacé, retard...)
- * le compte-rendu verbal après chaque transport auprès des gestionnaires de planning ;
- * les sens du travail en équipe

Le chauffeur doit donc faire preuve de professionnalisme, de rigueur et de savoir-être. Autant de qualités qui lui seront demandées dans n'importe quel métier auquel il se prédestine. Le service Transport Solidaire a permis à :

- 16 personnes d'entrer sur les chantiers d'insertion : ce sont des personnes qui viennent d'Airaines pour les plus éloignées en passant par Warlus, Rencourt, Lignières, Molliens Dreuil, POIX DE PICARDIE, Neuville Coppegueulle... Ces personnes n'ont soit pas le permis ou ne sont pas véhiculées. Nous essayons de faire des recoupements et travaillons sur le co-voiturage, ainsi, dans nos listes de salariés, nous nous sommes rendus-compte que 2 salariés habitaient dans le même village et qu'ils faisaient partie de la même équipe de travail ; nous leur avons demandé s'il était possible qu'ils pratiquent le co-voiturage et ils ont accepté. Nous essayons de privilégier au maximum l'autonomie dans les trajets quand cela est possible.

- Une quinzaine de jeunes, qui viennent de secteurs isolés sans solutions de transports, d'entrer en formation à l'école de la 2^{ème} chance afin qu'ils puissent travailler sur une remise à

N° MDFSE : 202201102

niveau et sur les techniques de recherche d'emploi. Le service « Mobilité Solidaire » a facilité l'accès au travail, à ces jeunes en leur offrant la possibilité de se rendre sur leur lieu de stage dans l'optique de la réalisation de leur projet professionnel

- 26 salariés en CDDI, transportés en 2023 afin de suivre la formation CléA sur notre site de Liomer

- ce chantier a également permis à environ une trentaine de bénéficiaires des différents dispositifs de l'APFE tel que les Savoirs Fondamentaux, Vers ma Route, Estime de Soi, l'Auto-école sociale, SEVE, d'accéder à la mobilité solidaire et ainsi pouvoir assister aux différents rendez-vous et ateliers dispensés par ces derniers

Modalités

- 1) Compléter la fiche dématérialisée fournie
- 2) La transmettre, vérifier l'éligibilité
- 3) Validation du transport
- 4) Orientation vers un projet d'accompagnement à la mobilité


Pour les opérateurs externes :

Grille Tarifaire

1 à 20 km A/R	0,15€/km
21 à 40 km A/R	0,10€/km
41 à 70 km A/R	0,07€/km
71 à 100 km A/R	0,05€/km

TRANSPORT D'UTILITE SOLIDAIRE

BESOIN D'UN TRANSPORT FAITES APPEL AU TUS !



Depuis septembre 2023, le transport solidaire a obtenu l'agrément pour effectuer des transport TUS, Transport d'Utilité Sociale. De septembre à décembre 2023, ce sont 16 personnes qui ont pu bénéficier de ce transport. Ce transport est soumis à l'envoi d'une prescription au Département, qui valide ou non la demande et nous la transmet. Nous vérifions qu'il n'y ait pas d'autres solutions de transport puis nous incluons ce dernier dans nos plannings. Un texto est envoyé au bénéficiaire pour l'informer des horaires et lieu de prise en charge. La fiche retour de prescription est renvoyée au prescripteur.

N° MDFSE : 202201102

Quelles sont les conditions d'accès ?

Les conditions de résidence

1. Résider dans une commune rurale
2. Résider dans une commune ou une conurbation de moins de 12 000 habitants (Sauf Amiens et Abbeville)

Les trajets ne doivent pas excéder 100 kilomètres Aller / Retour.

Les conditions administratives

- ✓ Être bénéficiaire ou être éligible à la Complémentaire Santé Solidaire ET
 - ✓ Être allocataire du RSA ou être ayant droit
 - ✓ Être allocataire de l'ASS
 - ✓ Être accompagné au titre de l'Accompagnement Global
 - ✓ Être accompagné au titre de l'Accompagnement Social Exclusif
 - ✓ Être suivi par la PMI
 - ✓ Être suivi par l'ASE (dans le cas d'un placement d'enfant)
 - ✓ Jeunes ayant signé un CJM ou un CEJ

Conditions d'usage

1. L'accès aux soins
2. L'accès aux droits
3. L'accès aux administrations
4. L'accès à l'offre alimentaire caritative
5. La réponse à un entretien d'embauche
6. Ou à un positionnement sur une formation
7. Le droit de visite

L'accès aux actions d'insertion financées par le Département sont exclues.
Tous les transports ne doivent être mobilisés que s'il n'existe aucune solution de droit commun.



Perspectives 2024

➤ CléA

Maintenir les formations CLEA malgré la réforme de la formation professionnelle, nous ignorons si nous pourrions continuer cette démarche au-delà de 2024. En effet, depuis la disparition du plan de formation et du fond qui lui était alloué au profit du plan de formation de développement des compétences, nous essayons de maintenir la formation Cléa auprès des salariés en insertion en s'adaptant en fonction des futurs dispositifs de financement des formations. En effet, depuis la réforme de la formation professionnelle, nous bénéficions d'un financement OPCO et PIC IAE qui nous permet de continuer à assurer la formation CLEA. Formations qui sont soumises à un bonus dans nos conventions financières départementales.

➤ Développement de l'offre « Mobilité Solidaire » et TUS

Ce chantier a démontré son utilité et son intérêt tant social que professionnel, auprès de nos salariés, mais également des bénéficiaires des dispositifs et actions de l'APFE. Cependant, ce service a également montré certaines failles dans l'utilisation et la perception qu'en avait les bénéficiaires. La Mobilité solidaire a été vue par un grand nombre comme un service à la carte et un du. Dans l'optique de redonné son sens à notre chantier, mais également de sensibiliser, responsabiliser, et surtout de réinsérer ces derniers dans la réalité du quotidien économique des usagers des transports en commun ou des particuliers ; une participation financière symbolique est donc demandée aux bénéficiaires du chantier. Cette participation a donc pour vocation de limiter l'absentéisme des bénéficiaires, mais aussi permet dans une moindre mesure à la participation à l'entretien de la flotte de véhicules. Les gains collectés permettent d'obtenir et de travailler sur un léger autofinancement de notre chantier.

Nous constatons une augmentation des prescriptions TUS, ce qui nous permet de penser que ce mode de transport va se développer et ainsi permettre à des personnes de se déplacer pour l'accès aux soins, l'accès aux droits, visite enfants, passage d'examen du code....



N° MDFSE : 202201102

➤ **Mise en place de l'AFEST « Action de formation en Situation de Travail »**

Nous avons bénéficié d'un accompagnement PCRH sur la mise en place de l'AFEST au sein de l'APFE sur 2023. La Prestation de Conseil en Ressources Humaines (PCRH) nous a permis de répondre à nos questions, tout en s'adaptant à nos besoins, et nos pratiques ainsi que de trouver un appui et les conseils nécessaires en matière de mise en place de l'AFEST. Durant 2024, nous poursuivons cette mise en œuvre et allons demander la continuité d'un accompagnement.

➤ **Formation**

Passage formation formateur SST et PRAP pour plusieurs de nos salariés permanents permettant d'internaliser celle-ci et de la mettre en œuvre auprès de nos salariés en CDDI.

